

# RIVES

À LA UNE

## / LE MAGAZINE

de la Communauté  
de Communes des Deux Rives

**POLITIQUE AGRICOLE** p 04 et 05  
Nouveau règlement des aides

**SERVICE**

**PETITE ENFANCE** p 06 et 07  
Nouveaux noms, nouveaux projets

**ENVIRONNEMENT** p 12 et 13  
Gestion des milieux aquatiques et  
prévention des inondations

**COMPÉTENCES** p 16 et 17  
Lecture publique, nouvelle compé-  
tence communautaire

# SOMMAIRE

/ Jean-Michel Baylet

Président  
de la Communauté  
de Communes  
des Deux Rives,  
reçoit les administrés  
sur demande.

Pour prendre  
rendez-vous, contacter :  
M<sup>me</sup> Christelle TERLE,  
au 05 63 29 60 68

**SOMMAIRE** p 02

**EDITO** p 03

**POLITIQUE AGRICOLE** p 04 et 05  
Nouveau règlement des aides

**SERVICE PETITE ENFANCE** p 06 et 07  
Nouveaux noms, nouveaux projets

**TRAVAUX 2021/2022** p 08 et 09  
Des opérations visant confort et respect de l'environnement

**TRAVAUX 2021** p 10  
Retour en images

**SERVICE ENVIRONNEMENT** p 11  
Valorisation de l'environnement communautaire

**ENVIRONNEMENT** p 12 et 13  
Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

**RANDO** p 14 et 15  
Circuit de Nèguevieille : une grande variété de paysages

**NOUVELLE COMPÉTENCE** p 16 et 17  
Lecture publique, nouvelle compétence communautaire

**TOURISME** p 18 et 19  
Bilan de la saison touristique : une belle fréquentation

**CHÂTEAU DE  
LAMOTTE-BARDIGUES** p 20 et 21  
700 ans d'histoire ouvrent au public

**SOUVENIRS D'ÉTÉ ET  
D'AUTOMNE** p 22

**SEMAINE CULTURELLE  
DE LA JEUNESSE** p 23

/ Deux Rives à la Une

N° 32 - Hiver 2021

/ Directeur de publication

J.P. DELACHOUX

/ Rédaction

Anne BORDARIE  
Muriel PELISSIER-CHAMBARON

/ Crédit photos

CC2R - Service communication -  
Anne Bordarie, Muriel Pelissier-Chambaron  
Médiathèque de Valence d'Agen -  
Patricia Gimeno  
Fédération départementale  
de la pêche - Kevin Denizet  
Jacques Laporte - JL Photographie  
Château de Lamotte-Bardigues -  
Caroline et Paul-Alexandre de Boisséson

/ Conception et impression

Imp. TECHNI PRINT à Montauban

/ Pour tout renseignement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES DEUX RIVES  
2, rue du Général Vidalot - 82400 Valence d'Agen  
Tél. 05 63 29 92 00

02



[www.facebook.com/ccdeuxrives](https://www.facebook.com/ccdeuxrives)  
Site internet : [www.cc-deuxrives.fr](http://www.cc-deuxrives.fr)

# EDITO

À l'aube de cette nouvelle année, je veux tout d'abord vous souhaiter une très bonne et heureuse année et une bonne santé, pour vous-même et vos proches. 2021 aura été encore malheureusement marquée par le virus de la COVID et les répercussions sans précédent sur notre vie quotidienne. Je formule donc au seuil de ce nouvel an, que collectivement, grâce à la vaccination et au respect des gestes barrières, nous venions à bout de ce virus. Dans cette période de crise, la Communauté de Communes a été au côté des plus fragilisés d'entre nous. Que ce soit en terme de santé avec le maintien du centre de vaccination à Valence d'Agen, ou auprès de nos entreprises touchées par la crise. Au titre du plan d'urgence, en complément du dispositif régional concernant 83 professionnels de la CC2R et 401 000 euros d'aide, la Communauté de Communes a versé 189 000 euros, marquant ainsi notre volonté de soutien à la vie économique locale.

Je vous invite à votre tour à favoriser nos commerces et nos artisans, nos producteurs dans vos actes de consommation. La dynamique de notre territoire en dépend, soyons tous « consomacteurs ».

Dans ce numéro, vous découvrirez notre nouvelle politique agricole que nous avons voulu résolument tournée vers le futur en accompagnant les jeunes agriculteurs dans leur installation ou leur développement, et surtout en votant des aides pour la transition environnementale. De plus, notre cuisine communautaire, afin de privilégier nos producteurs, favorise les filières locales.

En outre, vous pourrez lire au fil des pages de ce journal, notre engagement environnemental, que ce soit au travers de nos ambitieux travaux d'économie d'énergie dans nos bâtiments communautaires ou dans notre politique de valorisation des cours d'eaux qui favorise aussi la biodiversité.

En 2022, notre communauté de Communes prendra une nouvelle compétence en matière de culture : « la lecture publique ». Là encore, nous avons voulu nous engager pour promouvoir l'accès de qualité et pour tous aux livres. A l'heure où à l'entrée en sixième, près d'un élève sur deux n'a pas le niveau de fluidité requis en lecture, nous voulons porter une vraie politique du livre, accompagnée d'animations de qualité pour redonner toute sa place au plaisir de lire.

En attendant de vous rencontrer, je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2022.



Jean-Michel Baylet

**Ancien Ministre,  
Président de la Communauté de communes  
des Deux Rives, Conseiller départemental,  
Maire de Valence d'Agen**

# POLITIQUE AGRICOLE

## / NOUVEAU RÈGLEMENT DES AIDES

La loi NOTRe\* ayant redéfini les compétences des collectivités et des intercommunalités, la Communauté de communes a dû redéfinir ses modalités d'intervention dans ce domaine. Elle a donc adopté son nouveau règlement d'aides en juin 2021.

Ces aides sont très encadrées, y compris par la réglementation européenne. Pour autant, la volonté de la Communauté est de continuer à apporter son soutien au secteur agricole, comme elle l'a fait depuis sa création. En effet, l'agriculture représente un secteur important pour notre territoire, à plus d'un titre bien sûr : il est non seulement porteur de productions agricoles diversifiées, et créateur d'emplois, mais il participe également à l'entretien des paysages, comme à notre identité de terroir.

Aujourd'hui, nos interventions se font : soit en conventionnement avec la Région, en complément des aides existantes, soit dans le cadre du règlement d'exemption des minimis\*, pour des aides plafonnées, de faible montant en investissement (c'est à dire un plafond de 20 000 € tous les 3 ans).

L'objectif de la Communauté de communes est de soutenir nos filières arboricoles, céréalières, légumières et d'élevage, dans l'optimisation de certains de leurs équipements, comme dans leurs démarches de certifications. Les aides portent sur des investissements matériels et immatériels.

### / QUELQUES DONNÉES :

- ▶ **279** exploitations agricoles
- ▶ **Elevage : 60** exploitations en élevage (bovins, ovins, caprins, porcins et équins)
- ▶ **Arboriculture : environ 70** exploitations à dominante arboricole, vigne et viticulture
- ▶ **Polyculture sur l'ensemble du territoire**, y compris cultures céréalières, de semences, et maraîchage

## / AIDES MATÉRIELLES

### Optimisation des réseaux d'irrigation

L'objectif est d'aider à l'acquisition de matériel d'irrigation performant nécessaire en particulier pour certaines cultures à haute valeur ajoutée (cultures de semence, légumières, céréalières, arboricultures, ...), tout en limitant la consommation d'eau. Les bénéficiaires de la subvention sont les jeunes agriculteurs (jusqu'à 40 ans). Le taux de subvention est de : 20 %. Le plafond de dépenses subventionnables : 20 000 € HT (intervention limitée à une opération par bénéficiaire par période minimum de 5 ans). Matériel : neuf, et hors renouvellement à l'identique.

Cette aide doit être couplée avec un investissement permettant de mieux gérer les besoins en eau des cultures, tels que des sondes capacitatives, des irrigoseurs...

### Équipement frigorifique

Il s'agit de préserver la qualité des produits lors du stockage provisoire avant la commercialisation. L'aide concerne la création de chambres froides sur les exploitations, les vitrines réfrigérées dans le cadre de vente en circuits courts, mais

également l'équipement frigorifique d'un véhicule roulant. Le châssis du véhicule n'est pas éligible, ni le matériel d'occasion.

Les bénéficiaires de la subvention sont les agriculteurs ou regroupement d'agriculteurs.

Le taux de subvention : 20 % pour les agriculteurs ou regroupement d'agriculteurs non adhérents à une Organisation de Producteurs (OP), et 30 % pour les agriculteurs ou regroupement d'agriculteurs adhérents à une OP (intervention limitée à une opération par bénéficiaire par période minimum de 5 ans).

Le plafond de dépenses subventionnables : 20 000 € HT.



## Aide aux Coopératives d'achats et d'Utilisation de Matériel Agricole

Les CUMA permettent aux agriculteurs de mutualiser leur matériel et de réduire drastiquement les coûts. Une politique d'aide à destination des CUMA a été mise en œuvre depuis de nombreuses années par la Communauté de Communes. Elle s'appuie sur les aides du Conseil Départemental en amenant un financement à parité et à posteriori. Aujourd'hui le Département a fait évoluer son taux qui est passé à 9%, la Communauté intervient pour le même taux, avec des plafonds d'intervention établis en fonction du nombre d'adhérents.

## Nouvelle aide matérielle : 1<sup>ère</sup> acquisition cuve GNR pour les jeunes agriculteurs

Il s'agit d'une subvention pour l'acquisition d'une cuve double parois pour le gazole non routier. Les modalités sont les suivantes :

► 1 équipement par jeune agriculteur dont le siège social se trouve sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives. Avec un taux d'intervention de 50 %. Le plafond d'investissement aidé est de 2 000 € HT, soit une aide de 1 000 € par jeune agriculteur.

**Durée de l'action :** aide aux investissements effectués par les jeunes agriculteurs, 3 ans révolus, suivant la date d'installation.

## / AIDES IMMATÉRIELLES :

### Aide aux audits d'exploitation

Tout agriculteur souhaitant faire une reconversion, un changement structurel, préparer sa succession, peut demander un audit auprès d'un cabinet comptable certifié afin de l'aider sur les choix à effectuer. Cette étude est primordiale pour assurer le devenir de l'exploitation et prendre les bonnes décisions. Pour cela, dans la limite d'un audit par exploitation tous les 5 ans, la Communauté prend en charge 50 % du coût de cet audit dans la limite de 2 000 € de dépense.

### Aide à la conversion des exploitations en agriculture biologique (AB)

Devenir un agriculteur « bio » implique la certification par un écolabel.

Cette certification implique des frais d'inscription, une redevance, un audit annuel de certification et des coûts de laboratoire d'analyse qui sont à la charge de l'agriculteur.

Ainsi, les montants varient de 350€/an pour une petite exploitation de 3 hectares en maraîchage, à 800€ pour une grosse exploitation (montant maximum plafonné). La prise en charge de la Communauté est de 30 % du montant maximum plafonné par exploitation, soit maximum 240 € / an, sur une durée de 5 ans pour une grosse exploitation.

### Certification en Haute Valeur Environnementale (HVE)

Le cahier des charges concerne ici des pratiques de respect de la biodiversité, de réduction des intrants phytosanitaires, de gestion de la fertilisation des sols, et de la ressource en eau. C'est l'ensemble de l'exploitation qui est certifiée, avec une progression en 3 niveaux. Le 3<sup>ème</sup> niveau, ou « Haute Valeur Environnementale » (HVE), s'appuie sur des indicateurs de résultats pour toute l'exploitation. Un audit indépendant atteste que les éléments de biodiversité sont largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement est réduite, et valide la certification.

Celle-ci est renouvelée tous les 3 ans, avec un audit intermédiaire obligatoire entre la deuxième et la troisième année. La certification individuelle coûte environ 1300 € HT sur 3 ans.

La prise en charge de la Communauté est de 30 % du montant maximum plafonné par exploitation, soit maximum 390 € / an, sur une durée de 3 ans.



**Loi NOTRe :** promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

**La règle de minimis :** fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Cette règle appartient aux textes définissant les intensités d'aide pouvant être accordées aux entreprises. Le règlement "de minimis" a été prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020).

## Pour plus de renseignements :

Service agriculture, Isabelle Polvani-Andujar

Tél : 05 63 29 92 18 - Mail : [isabelle.andujar@cc-deuxrives.fr](mailto:isabelle.andujar@cc-deuxrives.fr)

# SERVICE PETITE ENFANCE

## / NOUVEAUX NOMS, NOUVEAUX PROJETS !

Le service petite enfance offre aux familles un choix complet en matière de modes de garde (accueil collectif comme individuel), avec trois structures, basées à Valence d'Agen et Golfech.

Le décret n°2021 – 1131 du 30 août 2021 \* relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants modifie les appellations de certaines structures d'accueil correspondant à une mise en concordance avec l'évolution des missions.

### / L'enfant au coeur des priorités du service

**La mission principale du service petite enfance est de contribuer, aux côtés des parents, à l'éveil et au développement de l'enfant.**

L'accompagnement quotidien de l'enfant et des parents s'articule autour de valeurs importantes que sont la confiance, la bienveillance, le respect, le plaisir pour l'enfant, et sa famille. Et avant tout : la qualité de la rencontre avec l'enfant, comme avec ses parents.

Concrètement, il s'agit : d'accompagner la socialisation et l'autonomie de l'enfant, de considérer l'individualité de chacun au sein d'un groupe, de prendre en compte le handicap et la différence, d'offrir un environnement et un encadrement favorisant son épanouissement, sur le plan affectif et intellectuel.

La petite crèche comme la crèche sont des structures qui permettent aux familles de concilier vie socio-professionnelle, vie familiale et sociale, tout en garantissant aux enfants un développement harmonieux.

La petite crèche de Valence d'Agen (anciennement dénommée Halte garderie puis multi accueil), source de découvertes et d'expérimentations



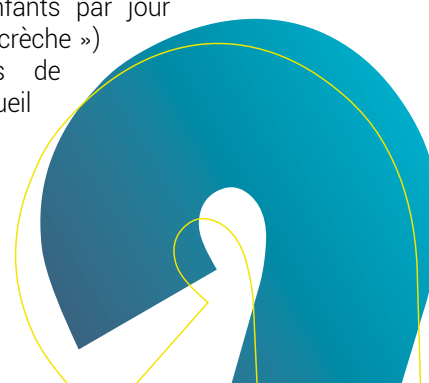
**Elle a une capacité de 20 enfants, âgés de 2 mois à 4 ans, non scolarisés.** Une équipe de professionnelles, composée de deux éducatrices de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture et de deux auxiliaires de crèche, accueille les enfants dans des locaux adaptés à leurs besoins.

**Deux types d'accueil peuvent être proposés :** accueil régulier, ce contrat d'accueil repose sur le principe de la place réservée, et accueil occasionnel, lorsque les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et non récurrents.

La petite crèche a pour objectif principal d'être un lieu d'éveil, de curiosité et de rencontre. A travers la vie collective, l'équipe favorise la sociabilisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité dans le respect de ses droits, son rythme et ses différences.

L'accueil de seulement 20 enfants par jour (induisant son nom de « petite crèche ») permet aux professionnelles de garantir au quotidien un accueil individualisé et familial.

Cette particularité de travailler avec un seul groupe multi-âge incite les plus petits à imiter les plus grands et à l'inverse responsabilise ces derniers.





## La crèche « L'île aux enfants » à Golfech, espace de convivialité, de liberté motrice et de découverte des sens

**Elle accueille 30 enfants âgés de 2 mois à 3 ans (non scolarisés) de manière régulière ou occasionnelle.** Les enfants sont répartis au sein de deux secteurs en multi-âges.

L'équipe pluridisciplinaire (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et auxiliaires de crèche) est disponible pour veiller au bien-être, à la sécurité et à la santé de l'ensemble des enfants qui lui est confié. Cette complémentarité est enrichie du regard extérieur de la pédiatre référente de la crèche qui fait une visite une fois par mois.

L'ensemble de l'équipe est donc attentive à proposer des espaces riches, variés et souples autour de l'enfant pour qu'il puisse y pratiquer à son rythme, suivant ses envies et ses compétences, ses propres jeux libres : imitation, lecture, construction, motricité... En parallèle, les professionnelles proposent quotidiennement des activités en petit groupe (3 ou 4 enfants maximum).

Des intervenants extérieurs sont également sollicités pour venir partager leur savoir-faire auprès des enfants : danse, musique (en partenariat avec l'école de musique de Valence), sophrologie...

De plus, des sorties extérieures sont faites régulièrement : à la piscine de Golfech, à la médiathèque de Valence, et de façon plus ponctuelle au parc de Golfech, au marché de Valence, à la caserne des pompiers, au parc animalier...

Durant l'année, sont aussi organisés des temps festifs (carnaval, fête de Noël, kermesse) où la participation des parents est la bienvenue.

**Le projet éducatif partagé entre les trois structures est actuellement revu.** Le travail commun et les collaborations, déjà effectifs, seront renforcés. Ce projet éducatif se déclinera dans chaque structure par un projet pédagogique de mise en œuvre.

**Le Relais Petite Enfance (RPE), à Valence d'Agen, anciennement dénommé Relais d'Assistant(e) Maternel(le) (RAM) : lieu de partage, de rencontres et d'apprentissages**

Ce changement de nom est une mise en adéquation par rapport à son rôle actuel et à venir, auprès des professionnel(le)s, mais aussi auprès des parents. Ainsi, le relais va proposer (à l'instar du groupe de paroles existant pour les assistantes maternelles), un groupe d'échange pour les parents. Cet espace de partage, d'écoute et de conseils représentera un accompagnement à la parentalité, complémentaire et important.

**Pour les parents et futurs parents, le Relais offre déjà plusieurs services,**

tels qu'une information sur leurs droits et devoirs, et les aides auxquelles ils peuvent prétendre, une aide dans la recherche du mode de garde le plus adapté pour eux et leur enfant, un soutien dans les démarches administratives en tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le), un lieu d'écoute, et d'échanges en cas de difficultés au sujet de l'accueil de l'enfant.

Par le biais du service « guichet unique », le relais reçoit tous les parents en recherche d'un mode de garde, centralise et suit les dossiers de demandes.



### Pour les Enfants

Le Relais propose des temps d'animation aux enfants, sous la responsabilité de leur assistant(e) maternel(le). Différents ateliers (éveil musical, peinture, motricité, comptines...) sont proposés dans des locaux aménagés pour les jeunes enfants, à l'école Pierre Perret.

**Ces ateliers d'éveil** se font par groupe de 5 professionnelles pour faciliter les échanges et proposer une activité adaptée au lieu et au nombre d'enfants. Les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants qu'ils accueillent, fréquentent les ateliers d'éveil deux fois par semaine, pendant 1h15, sur inscription.

Outre l'éveil et la découverte d'activité, ces ateliers représentent aussi un temps de socialisation pour les enfants accueillis, et leurs permettent ainsi de se préparer à la vie en collectivité de manière douce et progressive.

**Pour les Assistant(e)s Maternel(le)s,** le Relais représente un lieu d'écoute et d'échanges, un lieu de rencontre et de médiation avec les parents, un lieu d'information et de documentation, un lieu de valorisation de leurs compétences, ainsi qu'un lieu d'animation proposant des conférences et des réunions thématiques sur les besoins de l'enfant.

\* **Le décret** réécrit, modifie ou simplifie les dispositions relatives : au projet d'établissement ou de service (qui met en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant), au règlement de fonctionnement (qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service), aux capacités d'accueil et aux personnels intervenants au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants.



# TRAVAUX

## / DES OPÉRATIONS VISANT CONFORT ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Lors du second semestre 2021, et en ce début 2022, plusieurs travaux se poursuivent pour améliorer le confort des usagers, et contribuer, pour beaucoup d'entre eux, aux économies d'énergies et au respect de l'environnement.

Ainsi, les écoles continuent à bénéficier de programmes de rénovation. Le Golf verra certains de ses équipements améliorés pour l'usage des joueurs. Les déchèteries bénéficient également de travaux de réaménagement pour plus de fonctionnalité.



### / Ecole d'Espalais

Le programme de rénovation comprend plusieurs postes.

**Sont prévus :** la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la rénovation thermique (isolation, installation d'une ventilation double flux), le changement des éclairages pour des lampes source LED, les peintures et la réfection des sols. Le montant total de travaux s'élèvera à **65 795 € HT**.

Les travaux, débutés en novembre, prendront fin en février 2022.

### / Ecole Pierre Perret

Le remplacement de l'ancienne chaudière gaz se fera par une pompe à chaleur air/eau pour un montant de **70 935 € HT**.

Le changement sera opérationnel au printemps 2022.

### / Ecole de Castelsagrat

La sécheresse ayant provoqué des fissures dues au gonflement et à la rétractation du sol argileux, il s'agissait de renforcer les fondations et pour cela d'implanter 130 micro pieux bétonnés, à une profondeur variant entre 3 m et 8 m.

Le montant des travaux s'est élevé à **118 349 € HT**.

### / Le Golf

#### Remplacement de l'abri à Golfettes

Celui-ci abritait deux golfettes, il en accueillera 5 à l'avenir. Le démontage de l'ancien, et le montage du nouveau ont été programmés fin novembre.

Le montant de la réalisation se décompose ainsi : dalle béton **2677 € HT** et abri **5750 € HT**.

#### Aire de lavage pour les chariots

Pour qu'elle soit plus pratique et plus opérationnelle, la création d'un bac de décantation avec grilles et dalle en béton permet un raccordement au réseau pluvial.

Le montant de cet équipement représente **1955 € HT**.

#### Sécurisation des deux ponts

Les traverses de chemin de fer étaient jusqu'alors recouvertes de castine, matériau qui se dégrade. Son remplacement par du béton fibré de 5 à 6 cm d'épaisseur sera d'une plus grande pérennité.

Le montant s'élève à **4575 € HT**.





## / Les déchèteries

### Mesplès : réaménagement et modernisation de la déchèterie pour les professionnels

La voirie sera réhabilitée pour la rendre plus carrossable (le remblai sera réalisé avec le réemploi des gravats stockés sur le site), et la réalisation de casiers de stockage (ferrailles, déchets industriels banals, bois brut, bois traité, mobilier, cartons, et vente de compost) viendra remplacer les bennes existantes.

Le coût de l'opération s'élève à **245 000 € HT**.

Une plateforme béton sera réalisée pour les déchets verts, couplée avec des bassins de rétentions des « jus » pour éviter de polluer la nappe phréatique.



De plus la location d'un élévateur télescopique permettra de pousser les gravats (et optimiser leur stockage), ainsi que les déchets verts, il permettra aussi de charger les bennes des prestataires qui viennent évacuer les différents déchets, et de limiter le coût des transports. Enfin, la location d'un compacteur optimisera le stockage des cartons, et également le coût de leur transport.

### Prouxet : projet d'extension et de mise en conformité de la déchèterie pour les particuliers

La création de trois quais supplémentaires viendra améliorer le tri et le recyclage, notamment pour le bois brut et le bois traité, et éviter ainsi leur transfert coûteux avec les déchets industriels banals qui partent à l'enfouissement.

Une mise en conformité des garde-corps, répondant aux normes antichutes, contribuera au confort des usagers.

Le montant de ces réalisations s'élève à **118 000 € HT**.

L'élargissement de la voirie garantira la sécurité des usagers et des agents.

La location d'un compacteur de bennes, à rouleau permettra de gagner 50 % de volume par benne, et de diminuer, là aussi, par deux, le coût des transports.

En outre une étude de programmation est en cours pour la réalisation d'une recyclerie, nous y reviendrons dans un prochain numéro.



## / FAIRE COHABITER BIODIVERSITÉ ET OPTIMISATION DES DÉCHETS

**Les gravats ou déchets inertes issus de démolition**, stockés depuis près de 5 ans à l'entrée de la déchèterie de Mesplès représentent un volume de 15 000 m<sup>3</sup>. La présence du héron bicolore (espèce protégée) avait suspendu la possibilité de remblaiement du lac (ancienne gravière) avec ces matériaux. L'autorisation préfectorale (après enquête publique) devrait être donnée pour qu'une partie du lac puisse être utilisée éventuellement pour ce remblai, et l'autre partie réservée à l'habitat de ce petit héron gris.

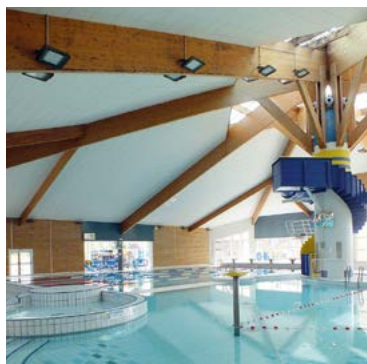
Toutefois, dans un souci de recyclage et de diminution des déchets, ces gravats vont être concassés afin de leur donner une seconde vie en tant que matériaux de sous-couches ou de remblais pour les entreprises locales et les particuliers. Cette optimisation et ce réemploi s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire.

**Le héron bicolore ou bicolore gris** est un oiseau échassier de petite envergure, avec des pattes courtes, il vit près des lacs, des marécages et des rivières bordés de végétation dense. Retrouvez-le sur l'IPNP – inventaire national du patrimoine naturel.

# TRAVAUX 2021

## / RETOUR EN IMAGES

Dans notre précédent numéro\* nous vous avons présenté certaines des différentes opérations programmées sur l'année 2021, avec leurs descriptifs et leurs montants. Elles sont toutes performantes en matière d'économie d'énergie, et contribuent également au confort de leurs usagers.



### La piscine d'hiver fait peau neuve

L'ensemble de son isolation (extérieure et intérieure) a été refaite pour le confort des usagers, couplée avec l'installation de panneaux photovoltaïques.



### La crèche : un cocon pour les enfants

Ici aussi c'est l'isolation thermique, ainsi que phonique qui ont été refaites pour le plus grand confort des enfants, et du personnel. Une opération comprenant l'utilisation d'énergie renouvelable, avec la pose, ici aussi, de panneaux photovoltaïques.



### La BCD de l'école de Dunes : une opération innovante

Le bâtiment réalisé est en ossature bois avec une isolation chaux/chanvre (modules réalisés en atelier avant d'être installés sur le site), des panneaux solaires ont été posés pour une auto-consommation.

### / Piscine d'été : une opération exemplaire



Le raccordement des panneaux solaires a pu être réalisé pendant l'été. Il s'agit de la première installation en auto-consommation collective du Tarn-et-Garonne. Ces 108 panneaux (ou modules) sont d'une puissance unitaire de 35,6 Kwc (c pour crête).

**De juin à septembre :** la production est auto consommée sur la piscine elle-même. En dehors de cette période, le surplus de cette production est déduit de la consommation de bâtiments communautaires situés à moins de 2 km de la piscine, en l'occurrence : de l'école de musique, du club house, de la halte garderie, du Relais Petite Enfance (anciennement dénommé Relais d'Assistance Maternelle), de l'accueil de jour et du logement d'urgence, du local de la Croix Rouge.

La couverture a également été refaite, elle était opacifiante et dégradée. Un faux plafond avec des puits de lumière naturels ont été créés pour le plus grand confort des usagers.

Le montant global de l'opération s'élève à 45 500 € HT.

# ENVIRONNEMENT

## / VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNAUTAIRE

Au cours des ans, les missions de ce service ont évolué, en fonction des besoins et compétences de la Communauté de communes. Il fait partie des premiers services déployés sur le territoire. La création d'un nouveau sentier sur la commune de Grayssas\* en 2021, est l'occasion de revenir sur l'évolution des actions de l'équipe VEC.

Crée en juin 1998, ce service contribuait initialement à l'embellissement des communes par l'entretien des aménagements paysagers (taille de haies, plantations...), et le fleurissement des villages. Il intervenait également sur la restauration du petit patrimoine, ou la valorisation des abords, comme par exemple les lavoirs, les petites chapelles, les stèles ou murs de pierres sèches. Il est intervenu par exemple pour : les lavoirs de Montjoi, d'Auvillar, les Chapelles de Saint-Martial de Donzac, de Castels à Valence d'Agen, de Sainte-Rose à Malause, le sablage de stèles à Perville, le mur de pierres sèches aux Aymès à Saint Clair... L'entretien des chemins ruraux, puis des sentiers de randonnées faisait aussi partie de ses champs d'intervention, attribution devenue prépondérante au cours des ans.

### / AUJOURD'HUI, LE SERVICE A TROIS MISSIONS PRINCIPALES

#### L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES

En lien avec le service tourisme, ont progressivement été créées des boucles à thèmes, à partir de ces chemins ruraux qu'il fallait entretenir et baliser.

Concrètement, il s'agit désormais de mettre en place et suivre ce balisage (peinture, mise en place de poteaux directionnels, de fléchage, de panneaux indicatifs...) et veiller à l'entretien des parties enherbées (déroussaillage, tonte...).

à l'entretien des parties enherbées (déroussaillage, tonte...).

#### L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Si le service agissait ponctuellement pour l'enlèvement

des embâcles, et le dégagement des ponts (exceptés ceux gérés par le Département), c'est en 2005, suite à l'intégration de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et l'arrivée d'un technicien des rivières, que l'équipe VEC est intervenue sur les cours d'eau communautaires, avec une programmation annuelle, et sur la Barguelonne, par conventionnement avec le syndicat mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou. Ces travaux de gestion consistent à maintenir les cours d'eau et la rivière en bon état, afin qu'ils puissent assurer toute leur fonctionnalité naturelle. Pour cela les arbres morts et les embâcles gênants sont retirés pour rétablir le libre écoulement de l'eau, et des plantations sont réalisées qui contribuent au maintien des berges et à un meilleur ombrage.



#### LOCATION DE MATÉRIEL POUR LES COMMUNES DE LA CC2R ET INTERVENTIONS SUR LES ÉVÈNEMENTIELS COMMUNAUTAIRES

Le service contribue à faciliter les événements festifs, ou culturels sur le territoire. Ainsi, il propose la location de matériel de parc pour les communes. **D'une part**, quatre chapiteaux peuvent être mis à disposition (12m/5m). Ils sont amenés et montés exclusivement par le service. **D'autre part**, les communes peuvent également louer des chaises, tables, tréteaux, bancs.

L'équipe est aussi amenée à intervenir sur les événementiels communautaires, pour la mise en place, la décoration, comme par exemple : le repas du personnel, le repas des anciens...



Une équipe de 7 personnes, comprenant une cheffe de service

20 sentiers entretenus et balisés, qui représentent 143 km

5 bassins versants, et 20 ruisseaux entretenus, soit 90 km

# ENVIRONNEMENT

## / GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

La Communauté de communes intervient sur la gestion des cours d'eau et de leurs berges depuis 2005. Cette compétence s'est vue renforcée avec la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)\*.

Les actions ont donc évolué pour prendre en compte la qualité des eaux et des écosystèmes à l'échelle des bassins versants, tout en garantissant un bon équilibre entre la nature et les usages (propriétaires riverains, agriculteurs, pêcheurs, promeneurs...).

### / LES MILIEUX AQUATIQUES : UNE RESSOURCE À PROTÉGER ET À PRÉSERVER

À l'heure où les préoccupations climatiques et environnementales sont très présentes, les actions menées sur les milieux aquatiques sont fondamentales.

Il s'agit à la fois de veiller au bon état de la végétation des berges (ripisylve), ainsi qu'à la bonne qualité globale des cours d'eau : gestion et plantation de cette **ripisylve\***, restauration de la continuité écologique, restauration des **zones humides\***, lutte contre l'érosion des sols, **restauration hydromorphologique\***...

Ces actions sont déterminantes pour préserver la biodiversité, faune et flore, de même que pour limiter les inondations ou les coulées de boue, en maintenant un réseau hydrographique à la fois naturel et maîtrisé, et des zones « tampons ».

Cette gestion et ce suivi sont assurés et coordonnés par un technicien rivière, interface entre les élus et les riverains, et l'équipe intervenant sur le terrain (**Equipe de Valorisation de l'Environnement Communautaire** *confer* article page 11).

La Communauté de communes gère ainsi 5 bassins versants, comprenant une vingtaine de ruisseaux, soit 90 km.

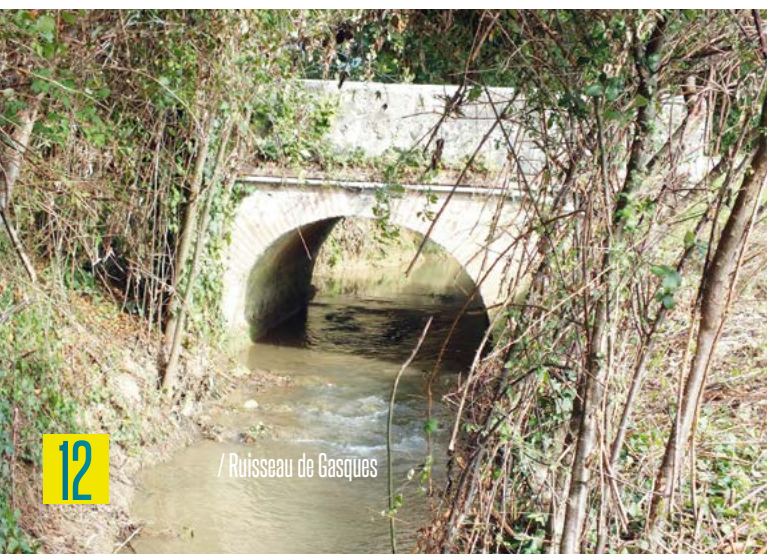
#### / Quelques définitions :

**Ripisylve** : forêt riveraine (du latin *ripa* : rive et *sylva* : forêt) ou ensembles boisés, buissonnants et herbacés présents sur les rives d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un fleuve. Son absence favorise l'érosion des berges, le déplacement du cours d'eau et les risques d'inondations.

**Zones humides** : marais, tourbières, prairies humides, lagunes, mangroves...entre terre et eau, ces milieux humides se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle.

Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Ils jouent également un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration, et la prévention des crues.

**Restauration hydromorphologique** : petits aménagements pour améliorer l'habitat aquatique et diversifier les écoulements, favorables à la faune piscicole, à la qualité des cours d'eau, et à la réduction des risques inondations





/ Le Camuzon à Bardigues



/ Zone humide à Grayssas

## / LA BARGUELONNE : SA GESTION ET SON ENTRETIEN SONT ASSURÉS PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BARGUELONNE ET DU LENDOU

**Affluent de la Garonne**, elle prend sa source sur la commune de Lhospitalet dans le Lot, avec une longueur de 61.1 km, après avoir traversé les Deux Rives, elle finit son cours sur la commune de Lamagistère.

Les interventions sur la rivière de la Barguelonne sont, pour la partie nous concernant, gérées par le **Syndicat mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou**. Ce dernier regroupe 4 Communautés de communes : Terres des confluences, Quercy Pays de Serres, Quercy Blanc et Deux Rives.

**Le programme de gestion est établi en plusieurs étapes.**

L'objectif de ce programme, mis en œuvre par le syndicat mixte sur la période 2019-2023, est d'atteindre le bon état des cours d'eau, tel que fixé par la directive cadre européenne sur l'eau.

Son élaboration a tout d'abord fait l'objet d'un **diagnostic complet du bassin versant** de la Barguelonne, qui a permis de faire un état des lieux cartographié, puis de définir les enjeux (risques inondations, effondrement des berges, nécessité de remontée des eaux pour les espèces migratoires...).

Une **concertation** s'est ensuite appuyée sur ce diagnostic pour associer les élus à l'élaboration de ce programme.

Les **travaux** qui doivent être entrepris font l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) prise par arrêté préfectoral, et autorise ainsi à mettre le programme en œuvre (après enquête publique), sur les propriétés privées.

## / La valorisation de la zone humide du ruisseau de Barbe à Gasques : bientôt un sentier d'interprétation

Cette zone humide a été restaurée en 2020. Les travaux ont consisté à effacer le plan d'eau sans usage et à faire serpenter le ruisseau au sein de la zone humide, l'objectif étant d'en restaurer les fonctionnalités naturelles (épuration de l'eau, rôle d'éponge et réservoir de biodiversité - conférer petit film cité précédemment). De plus, elle se situe dans



/ Equipe VEC

une vallée comprise dans le

périmètre du site Natura 2000 « *cavités et coteaux associés en Quercy Gascogne* ». Un diagnostic écologique est en cours dans le but d'élaborer un plan de gestion pluriannuel de ce milieu sensible, et de valoriser le site en l'ouvrant au public, à travers la réalisation d'un sentier d'interprétation (qui sera une variante d'un sentier de randonnée existant). Nous y reviendrons lors d'un prochain numéro.

**Nos actions sont réalisées en partenariat** avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, la région et le département.

• **La Loi GEMAPI** du 30 décembre 2017, a été initialement précédée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, ses dispositions ont ensuite été complétées et mises à jour par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, puis par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.

## / NOUVEAU : à découvrir en image

En 2020 et 2021, un tournage a été réalisé sur ces différents chantiers menés sur les cours d'eau et zones humides, ainsi que sur la Barguelonne.

La société « dans le champ » a produit des images qui apportent une belle approche d'une nature riche et magnifique. C'est chez vous !

Retrouvez les trois petits films qui vous présentent les actions et suivis concernant la continuité écologique, l'entretien de la ripisylve et la préservation des zones humides, retrouvez également un film sur la Barguelonne et tous les enjeux en matière de protection des écosystèmes, en visitant le site internet de la Communauté de communes : [www.cc-deuxrives.fr](http://www.cc-deuxrives.fr) dans la rubrique « un territoire durable ».

Lors de vos promenades, vous observerez ainsi différemment les milieux aquatiques, si importants pour les équilibres naturels, et pour vous ressourcer !



/ La Barguelonne



/ Equipe VEC

# RANDO

## / CIRCUIT DE NÈGUEVIEILLE

### / UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PAYSAGES

Ouvert en 2021, ce chemin de petite randonnée, situé sur la commune de Grayssas, vient s'ajouter à ceux déjà existants, notre territoire en compte désormais 20. Il s'agit d'un beau parcours, présentant une grande variété de paysages, découvertes qui se méritent un peu, car il fait partie des circuits les plus longs (12 kms, et 3h45) avec beaucoup de dénivelés.

Le parcours commence par un départ coloré, car ce village est joliment fleuri.

Vous traverserez des bois, profiterez de beaux panoramas sur les coteaux. Vous longerez de charmants ruisseaux, outre celui de Nèguevieille, celui de Saint Martin vous permettra de découvrir des zones humides, qui pourraient évoquer une petite Amazonie !



La commune a voulu créer ce sentier, pour donner la possibilité aux habitants comme aux visiteurs de découvrir ses paysages et son patrimoine. Elle a réalisé son tracé à partir de chemins communaux, et établi des conventions de passage chez plusieurs propriétaires (conventions renouvelées par tacite reconduction chaque année). Rappelons qu'il est fléché en jaune comme tous les chemins de petite randonnée.

Partez du parking de la mairie. Prenez à gauche la route des lavandes sur 1 km. Au niveau des ruines de Bourdette, ❶ Empruntez à droite le chemin dans les bois jusqu'à atteindre la route départementale.

Suivez à droite la départementale quelques dizaines de mètres puis tournez à droite ❷ vers le lieu-dit Bois de Larché.

❸ Là, descendez le long de la clôture jusqu'au ruisseau St Martin. Longez le à droite par le chemin d'abord à découvert puis qui s'enfonce dans le bois. Suivez ce chemin bucolique en enjambant quelques zones humides jusqu'à atteindre la chapelle St Martin.

❹ Traversez le ruisseau après la chapelle en suivant à gauche le chemin de terre qui monte jusqu'à « Mateau ». Prenez à droite au sortir du chemin puis de nouveau à droite ❺, sur une route plus importante qui offre de beaux panoramas sur la vallée.

Après 1,5 km.

❻ Tournez à gauche par un chemin de terre qui longe un champs puis s'enfonce dans le bois.

❼ Au sortir du bois un passage à découvert permet un point de vue magnifique à gauche sur l'église de Ste Croix. Le sentier se poursuit en contournant le champs dans le bois puis descend à gauche par un chemin creux pour atteindre le ruisseau de Neguevieille.

On traverse alors la route que l'on longe par la droite. A la croisée des deux ruisseaux, ❽ Faire quelques mètres à droite pour traverser le ruisseau de St Martin. Continuer de longer le ruisseau de Nèguevieille jusqu'à atteindre la route.

❾ Tournez à gauche pour rallier la départementale que l'on suivra à droite sur 500 m.

❿ Prenez à droite la route qui mène au village, puis après le pont.

⓫ Tournez de nouveau à droite vers le lieu-dit Longueville. Montez alors par le herbeux à gauche. Quittez le chemin principal.

⓬ Pour atteindre le plateau par un chemin pentu sur la droite.

Là, se situe un magnifique point de vue à 360°. Continuez par un chemin en devers qui longe bientôt en montant un champs, le long d'une clôture. Le chemin se poursuit dans une zone boisée et atteint la route jusqu'au lieu-dit « Bois de Larché ».

⓭ Prenez à gauche le chemin de retour au village.

À la route, prendre à gauche, par le même trajet qu'à l'aller mais en sens inverse afin de rejoindre le parking.

0 500 m  
1 cm = 250 m

**LÉGENDE :**

**D** Point de départ et parking

Itinéraire et sens du circuit

Point de vue



Code balisage :



Changement de direction



Continuité du sentier

Mauvaise direction



### Les ATOUTS du circuit :

**Dans le village :** L'église romane de St Pierre-ès-liens, le pigeonnier.

**Sur le circuit :** les nombreux points de vue, les habitations traditionnelles en pierre, la vue sur le château de Lassalle-Bertrand, la chapelle St Martin du XV<sup>ème</sup> siècle, les zones humides et ruisseaux, la flore abondante au printemps.

**Petit conseil au randonneur ou promeneur :** la nature est fragile, l'eau est précieuse, respectons-les, ainsi que leur faune et leur flore. Le plaisir des yeux toujours !

**Le guide complet des sentiers de randonnées est disponible à l'office de tourisme :**

Auvillar : 05 63 39 89 82 – ot-auvillar@cc-deuxrives.fr

Valence d'Agen : 05 63 39 61 67 – office.tourisme@valencedagen.fr

Les circuits sont également téléchargeables sur le site de la Communauté de communes : [www.cc-deuxrives.fr](http://www.cc-deuxrives.fr)

# COMPÉTENCES

## LECTURE PUBLIQUE, NOUVELLE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

Par délibération du 27 septembre 2021, la Communauté a décidé du transfert de la compétence lecture publique, précisément comprise dans la dénomination réglementaire « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire ». Ainsi, début 2022, la gestion et la coordination des médiathèques, bibliothèques et points lecture seront transférées à la Communauté de communes.

Cette décision est issue de plusieurs facteurs, à la fois réglementaires, mais aussi d'intérêt communautaire pour ce volet culturel.

### / Le contexte

D'une part, avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la compétence culturelle est désormais clairement qualifiée de compétence partagée entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier (art.103 Loi NOTRe, et art. L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

D'autre part, la Communauté de Communes accompagne déjà les établissements de son territoire, en les dotant d'un fonds commun d'ouvrages (12 000 ouvrages à ce jour) à l'occasion du Salon annuel du Livre Jeunesse.

De plus, le nouveau Schéma Départemental de Lecture Publique 2020/2024 réaffirme la valeur ajoutée des structurations collectives et souhaite soutenir les intercommunalités par la signature de conventions d'objectifs, afin de faire entrer la lecture publique dans le champ de leurs compétences.

**La Communauté de Communes des Deux Rives compte sur son territoire 11 médiathèque, bibliothèques, ou points lecture :** Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Espalais, Lamagistère, Malause, Merles, Pommevic et Valence d'Agen.

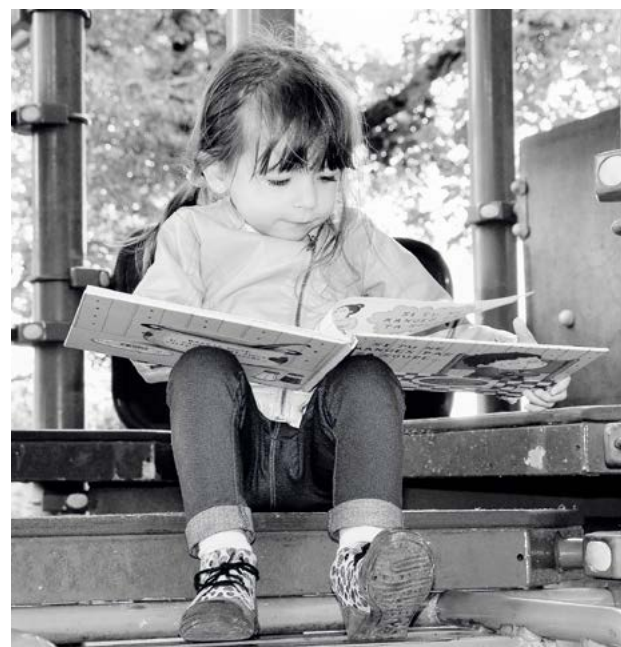
**Cinq salariés et une vingtaine de bénévoles** animent ces structures.

Ces établissements bénéficient des services de la Médiathèque Départementale du Tarn-et-Garonne dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique.

### / La lecture publique : un enjeu culturel pour le territoire

La Communauté de Communes a souhaité redéfinir les grandes orientations de la politique culturelle engagée sur le territoire, en s'attachant plus particulièrement au développement de cet axe.

La lecture publique est fondamentale en matière d'offre et de dynamique culturelle. La mutualisation et une valorisation des services existants, permettront de développer une meilleure coordination et un maillage territorial, au service du public.





## / Un diagnostic associant les structures existantes

En 2020, la Communauté de communes a réalisé un audit auprès de chaque médiathèque, bibliothèques et points lecture, pour faire à la fois un premier état des lieux des ressources humaines, et des fonds documentaires, et pour aborder, tant l'impact, que les plus values d'une mise en réseau.



### Pour organiser et mettre en place ce projet fédérateur, les étapes de mise en œuvre de ce transfert sont les suivantes :

- notification à l'ensemble des communes de cette décision, qui auront eu trois mois à compter de cette notification pour délibérer sur ce transfert de compétence,
- modification des statuts afin d'inclure la compétence « Lecture Publique » à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022,
- organisation du transfert des fonctionnaires territoriaux concernés, ainsi que préparation des conventions de mise à disposition de services avec les communes,
- un arrêté préfectoral interdépartemental viendra acter ce transfert.

## / Une lecture publique, tête de pont d'actions culturelles intergénérationnelles

### Cette mise en réseau élargira le champ des services proposés à toutes les tranches d'âge.

Ainsi la mise en commun des fonds documentaires donnera la possibilité à chaque habitant de réserver un ouvrage disponible ailleurs que sur la bibliothèque de sa commune.

Outre l'accès à des ouvrages papiers, l'offre comprendra, à terme, un accès à une numothèque\* pour répondre aux attentes actuelles des usagers. En effet, selon l'enquête nationale « *Publics et Usages des bibliothèques* » menée sur un échantillon de 4000 personnes, aujourd'hui 40 % des français fréquentent leur bibliothèque, mais pas forcément pour lire. Les usages évoluent vers le numérique, les ressources audio, ou vidéo. Il est important d'y répondre, et d'adapter notre offre, ce qui permettra de capter aussi le public jeune.

**Rendre attractif et susciter l'intérêt pour nos bibliothèques passera également par la mise en œuvre d'animations**, comme par exemple, des ateliers de lecture, des soirées contes ou Kamishibai (histoire contée en image, tradition japonaise). Toutes ces actions contribueront à augmenter la fréquentation et l'élargissement des publics.



### Après les étapes réglementaires interviendront les étapes de mise en œuvre des moyens humains et techniques :

- coordination des personnels,
- état des lieux des fonds documentaires et désherbages\*,
- informatisation des unités,
- formation des salariés et des bénévoles.

\* **Numothèque** : bibliothèque numérique.

\* **Désherbage** : retrait des rayonnages des ouvrages ou documents qui ne peuvent plus être proposés au public, tri, actualisation des collections, ou des parutions.

# TOURISME



Copyright J.L. Photographie

## / BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE : UNE BELLE FRÉQUENTATION

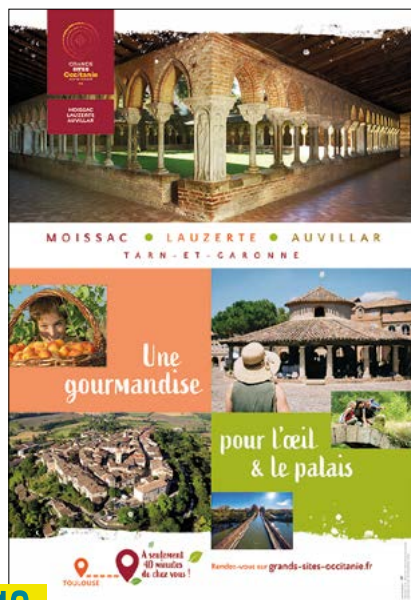
L'année 2021 a été marquée par un retour progressif à la normale. Concernant la période estivale (de juillet à septembre), la fréquentation est même supérieure aux années 2019 et 2020, avec une augmentation de 15,27%. Cette fréquentation a été induite par plusieurs initiatives, et événements marquants mis en œuvre pour promouvoir le territoire.

### / Plusieurs actions ont contribué à une couverture médiatique porteuse

#### Promotion et communication

Auvillar a été sélectionné « village préféré des français » pour l'émission de Stéphane Bern, et 4<sup>ème</sup> au classement... un tournage mémorable, et une audience qui auront généré un fort afflux de touristes, audience appuyée par l'animation des réseaux sociaux en amont de la diffusion de l'émission.

Deux campagnes d'affichage Decaux (abribus et sucettes, 103 faces), l'une portée par le Grand Site Occitanie - GSO (Lauzerte, Moissac, Auvillar), l'autre par l'office de tourisme ont permis de cibler le public



### / Quelques données

**La fréquentation** : En 2021, **23 005** visiteurs ont été reçus dans nos offices de tourisme, pour 14 035 visiteurs en 2020 (année marquée par le Covid 19).

Sur la période estivale (de juillet à septembre), la fréquentation est encore plus marquée : en 2021, **14 783** visiteurs, pour 10 696 en 2020.

**Concernant les hébergeurs**, ils observent un allongement de leur période de location, notamment sur le mois de septembre.

**Le chemin de Saint Jacques** reste largement emprunté par les pèlerins qui étaient **12 391** à traverser notre territoire cette année.

**La voie verte** voit son succès grandir : **37 434** cyclistes l'ont parcourue, pour 35 096 en 2020.

**Le camping Val de Garonne** accueille justement beaucoup de ces cyclistes, ainsi que d'autres touristes, et également des employés en mission. L'année 2021 a représenté **11 031** nuitées, dont **5769** sur la période estivale (de juillet à septembre).

toulousain, dont la fréquentation s'est largement accrue grâce à cette visibilité à grande échelle.

**Un reportage réalisé par France 2 pour le journal de 13 h**, sur les villages à visiter en sortie d'autoroute, a amené de nombreux visiteurs, dès le lendemain de sa diffusion, et dans les semaines qui ont suivi.

**Les autres supports de communication** ont continué à renforcer cette promotion : mise à jour de la carte touristique, des circuits vélos, et randonnées pédestres, auxquels se sont rajoutés la création d'une Newsletter événementielle (tous les 15 jours) à destination des hébergeurs et des professionnels du tourisme pour les informer des nouveautés, et la création d'un guide départemental des Pèlerins de Saint Jacques à l'initiative du GSO.

**L'exposition « A Compostelle, hommages au chemin »**, conçue par l'équipe de l'Office et présentée dans l'ancienne chapelle des Ursulines a attiré de nombreux visiteurs (touristes, et habitants). Rappelons que les 36 panneaux ont été réalisés à partir des témoignages des personnalités ayant emprunté le chemin, extraits choisis du livre éponyme réalisé sous la direction de Gaële de la Brosse, aux éditions Salvator, des photos représentant les étapes majeures du chemin venaient illustrer leurs propos.

Le livre présenté à la boutique a été vendu à 290 exemplaires. Le *Pèlerin magazine*, qui touche **700 000 lecteurs**, a présenté cette exposition dans son supplément du mois de juillet 2021. Et **cette exposition va devenir notre ambassadrice** car elle va voyager. Notre partenariat avec l'ACIR\* permettra de la présenter sur d'autres étapes du chemin, et de valoriser notre territoire.

**L'exposition temporaire dédiée aux « débuts du son à la radio et au cinéma »**, présentée au Conservatoire des métiers d'autrefois a également attiré de nombreux visiteurs, là aussi touristes, comme habitants.



### Actions d'animations

« **Un cocktail d'animation** », en partenariat avec le service des sports a été proposé pendant l'été pour des séances découvertes des différentes structures sportives communautaires, golf, piscine, kayak, squash, roller et pêche, à destination des familles, et des enfants plus particulièrement.

**Deux Rives : territoire de pêche**, en partenariat avec la fédération de la pêche du Tarn-et-Garonne et l'Association de pêche (AAP-PMA) de Valence d'Agen, la découverte de la pêche, accompagnée d'un animateur, est proposée pour un forfait modique « Pass pêche » (comprenant la fourniture d'une canne à pêche, d'une ligne, et d'appâts).

**Voie verte : aller à la rencontre du touriste, et lui proposer de nouveaux services**

Dans le cadre du SADI\*, un office de tourisme mobile (triporteur) a permis d'aller au-devant des différents visiteurs pour les informer de l'ensemble des atouts touristiques du territoire (circulation en bord de canal jusqu'à Malause, sur le marché de Valence d'Agen, à la piscine d'été et au lac bleu de Bergon).



**De plus, la proposition de location de deux triporteurs**, notamment pour les familles, offre désormais la possibilité de se déplacer tant aux touristes, qu'aux habitants, sur

cette voie cyclable, pour des excursions, sur quelques heures, à la journée, ou à la semaine.

**Deux éditions nationales parlent aussi de nous !**

**Le guide vert Michelin**  
« Grands sites d'Occitanie »  
Sud de France

**Le guide du routard**  
« Nos coups de cœur en Occitanie »

Ces nouveaux services visent à accroître l'offre de loisirs, et de déplacements doux, ils devraient permettre d'augmenter l'intérêt et la captation des touristes.

**La fréquentation, déjà très satisfaisante, tant de la voie verte, que de l'ensemble du territoire**, des lieux touristiques, des hébergements, restaurants et commerces locaux se verra d'autant plus renforcée.

\*ACIR : Agence des Chemins de Compostelle

\*SADI : Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information, visant à améliorer le renseignement des touristes (adopté par le GSO, Grand Site Occitanie en 2019).

# CHÂTEAU DE

# LAMOTTE-BARDIGUES

## / 700 ANS D'HISTOIRE OUVERT AU PUBLIC

**Paul-Alexandre de Boisséon et son épouse Caroline, jeune couple de la 20<sup>ème</sup> génération de propriétaires, l'ont repris en 2018 et vous accueillent pour vous le faire découvrir.**

Dès que vous passerez les portails, et traverserez la cour d'honneur, vous serez transporté dans le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le parcours proposé par ses propriétaires, vous raconte ensuite la vie quotidienne au temps de Louis XV à travers les riches collections, les personnages de la famille, et ceux de l'histoire de France.

### / DES DÉCORS ET DES COLLECTIONS AUTHENTIQUES ET RAFFINÉS



Les décors de lambris et de gypseries\*, papiers peints, cheminées de marbre, dessus de portes peints, carrelages en terre cuite ont été très bien conservés et mis en valeur.

Du salon de réception, au salon de jeux, ou de musique, les collections de mobilier, les nombreux objets et effets personnels de ses occupants, conservés de générations en générations, vous invitent à découvrir l'art de vivre à la



française au XVIII<sup>ème</sup> siècle, dans un château de plaisance\*, des jeux de société, à la toilette, en passant par les arts de la table.

### / UN DOMAINE À DÉCOUVRIR

Le château implanté sur un plateau offre une vision panoramique sur le paysage vallonné alentour. Le domaine de 200 hectares comprend des dépendances, un parc de 11 ha, 130 hectares cultivés en agriculture biologique, des bois, et de petits édifices patrimoniaux, tels qu'un moulin, une tour de télégraphe Chappe\*, et un four à pain récemment restauré.



### / Les origines du château

Situé sur une ancienne motte castrale\*, choisie pour sa position de défense, celle-ci lui donnera son nom.

Le fief de Bardigues est acquis en 1315 par Raymond-Arnaud de Goth, neveu de Clément V, premier pape en Avignon, c'est cette famille qui construit un premier château dans le courant du XIV<sup>ème</sup> siècle. Il a été profondément remanié sous Louis XV, et son agencement actuel remonte à cette époque.

## / UN LIEU OUVERT SUR LE 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE...

La volonté des propriétaires est d'ouvrir au public afin de faire profiter au plus grand nombre, du château, de la richesse de ses collections, mais également des différents atouts du domaine.

### LA PRÉPARATION DE CETTE OUVERTURE A NÉCESSITÉ PLUSIEURS ÉTAPES

Il s'agissait de valoriser un site fragile et protégé\*, et d'obtenir les autorisations administratives pour y accueillir du public. Le dossier a été accompagné par la CC2R pour aboutir. **Dans un même temps, il était important de mener une réflexion sur les orientations à prendre, quant à la mise en valeur de l'ensemble du lieu**, afin d'intégrer le château dans son environnement historique et géographique, valoriser ses spécificités, et créer du partenariat avec les acteurs locaux, et les habitants, ainsi qu'avec différents acteurs du patrimoine et de la culture.



**La présentation des collections** (décors, mobilier, objets...) a nécessité d'en faire l'inventaire, de les entretenir, de les restaurer.

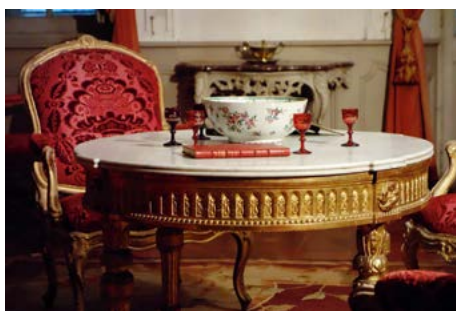
Le château ayant conservé toutes ses archives, connaître leur provenance, permet de connaître aussi l'histoire de la région (artisanat local, savoir faire...). Le dossier de classement va être prochainement instruit, il garantit la protection des objets, et ouvre à des aides pour leurs conservations.

**De plus, le volet commercial devait également être préparé.** Il porte, entre autre : sur la valorisation tant du site, par la possibilité de privatisation et de location pour des entreprises, des événements familiaux, ou d'autres manifestations, que de ses productions ou des productions locales (à terme une boutique sera créée dans le château). Les plans pour la réalisation d'une orangerie (bâtiment vitré dans le style Eiffel) sont en cours, elle accueillera les différents événements ou séminaires.

**L'exploitation du domaine agricole s'inscrit dans ce volet commercial, mais aussi dans une démarche environnementale,** les 200 hectares sont en agriculture biologique.

Le souhait est de maintenir aussi des espaces naturels (bois, garenne...) pour protéger la biodiversité. Un partenariat avec campagnes vivantes 82 et l'ONF est envisagé pour la replantation de haies, et le recensement des espèces.

Des sentiers d'interprétation sont à l'étude, pour faire découvrir faune et flore aux visiteurs, et les inviter à flâner dans les abords du château.



### ENTRE 2018 ET AUJOURD'HUI, PLUSIEURS ACTIONS ONT DÉJÀ ÉTÉ MENÉES ET SE POURSUIVENT SUR L'ANNÉE À VENIR

Ainsi, **le four à pain a été réhabilité** avec l'aide d'une association auvillaraise, et a donné lieu à une visite des élèves de l'école primaire, avec un atelier fabrication du pain.

**Des ouvertures ponctuelles, et des animations**, telles que : le festival *Passions Baroques* chaque été, les animations de Noël 2021 avec une mise en décor féerique et la présentation d'automates du XIX<sup>ème</sup>.

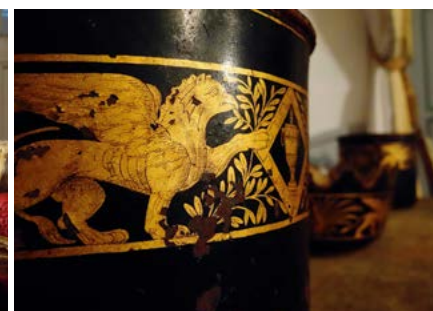
**Un partenariat** est déjà mis en œuvre avec **l'Abbaye de Belleperche** (prêts d'objets du château, en particulier vaisselle), les deux lieux sont en effet en résonance historique, car ils ont connu des remaniements à la même époque, et les artisans intervenus au XVIII<sup>ème</sup> sont les mêmes.

Un autre partenariat **avec le château de Gramont** s'est traduit par le prêt d'objets, et une synergie pour le Festival de musique.

**L'espace des Augustins de Montauban** mettra à l'honneur Lamotte-Bardigues, durant l'été 2022 en présentant une série de dessins sur le château.

**La réalisation d'audio et visio guides** est en cours, pour faciliter la visite aux personnes ayant un handicap.

**Les expositions temporaires** représentent « un plus » pour animer le château l'été. En 2022 : seront présentées les robes de mariées des habitantes successives du lieu, mises en perspective avec des photos ou gravures des différentes époques concernées.



**Pour cette nouvelle année, prévoyez une visite de ce château emblématique, vous serez accueillis par des hôtes passionnés.**  
**Ouverture 2022 : de Pâques à la Toussaint.**

**Gypserie** : une décoration d'intérieur moulée et sculptée en gypse (minéral tendre) qui, une fois cuit et broyé, devient une poudre de plâtre que l'on mélange à l'eau et qui durcit à l'air.

**Château de plaisance** : château qui n'a pas de vocation défensive, mais répond à une fonction de plaisir et de prestige.

**Motte castrale** (du latin castrum, « fort, place forte ») : il s'agit d'un ouvrage de défense médiéval ancien, composé d'un rehaussement important de terre rapportée, de forme circulaire (la motte), sur laquelle une tour (ou un petit château) était édifiée.

**Tour de télégraphe chappe** : le télégraphe Chappe ou télégraphe optique était un moyen de communication par sémaphore mis au point par Claude Chappe en 1794. Ce système permettait d'envoyer des signaux optiques sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres. Les sémaphores étaient en général placés sur des clochers ou des tours.

**Protection** : le domaine est classé aux monuments historiques une première fois par arrêté du 24 mai 1973 pour sa cour d'honneur avec ses trois portails et sa fontaine, puis par arrêté du 18 novembre 1999 pour l'intégralité du château. Il est également inscrit par arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1999 pour son allée, son avant-cour et ses communs, son parc et sa garenne ainsi que son moulin.

# SOUVENIRS D'ÉTÉ



# ET D'AUTOMNE



*Un cocktail d'animations - Kayak en famille*



*Les débuts du son à Donzac*



*Soirées d'été à Valence d'Agen*



*Un cocktail d'animations  
Petit pêcheur*



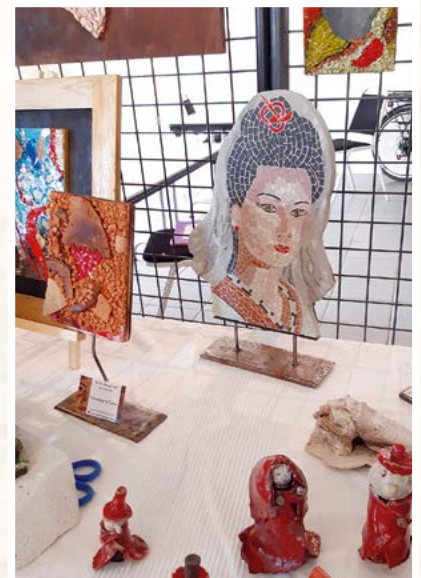
*Sur le chemin à Auwillah*



*Marché des potiers à Auwillah*



*Halloween et les larmes de la licorne à Donzac*



*Exposition d'art plastique  
à Lamagistère*

# SEMAINE CULTURELLE DE LA JEUNESSE

Du samedi 19 Mars au samedi 26 Mars 2022

Une semaine consacrée à la jeunesse, où plusieurs structures et partenaires s'associent pour des animations en direction des enfants, des jeunes, et des acteurs de la petite enfance et de l'enfance.

## une semaine haute en couleurs !

La thématique « couleurs » retenue pour ces journées :  
un kaléidoscope de belles initiatives en perspective !

### Des animations ludiques

- ✓ EN BIBLIOTHÈQUES : les petites oreilles, histoires contées
- ✓ DANS LES ÉCOLES : des rencontres d'auteurs et d'illustrateurs
- ✓ AU CINÉMA : spectacles, films, jeune public
- ✓ EN MUSIQUE : méli mélo musical
- ✓ EN DANSE : spectacle dédié

### Des rencontres avec des professionnels, et pour les familles

- ✓ réunion débat autour de la petite enfance
- ✓ dédicaces d'auteurs et d'illustrateurs
- ✓ la place du livre dans les écoles

Plusieurs lieux dans le bourg centre, Valence d'Agen,  
et dans les communes des Deux Rives :

un rayonnement communautaire

### Des acteurs impliqués :

bibliothèques, écoles, service petite enfance,  
cinéma Apollo, école de musique, école de danse

Une nouvelle année, de nouveaux horizons



Puisse notre engagement vous apporter,  
Cette année encore,  
La plus grande des satisfactions

*Meilleurs voeux 2022*

Jean-Michel BAYLET,  
Ancien Ministre  
Président de la Communauté de Communes des Deux Rives